



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 12 septembre 2022 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une dérogation afin de permettre l'empiètement de 2m d'une piscine en cours avant secondaire. Ceci contrevient à l'article 6.27 3^o du règlement de zonage no 745 qui stipule que les piscines doivent être situées dans les cours arrière ou latérale.

La propriété concernée est située dans la zone Ra-2 et comprend le lot numéro rue 5 271 708 du cadastre du Québec. Le numéro civique est le 157, rue Ménard, à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce seizième jour du mois d' août 2022.

BRUNO POULIN, CPA CMA
Greffier-trésorier